

DU REVE A LA REALITE : LE METIER DE VETERINAIRE

Véto" des villes ou "véto" des champs, deux réalités sensiblement différentes. Chiens, chats, oiseaux, hamsters et, plus rarement, crocodiles ou boas, sont les clients de son cabinet en ville. A la campagne, les animaux sont d'un autre gabarit : chevaux, vaches, moutons, taureaux. Il faut se déplacer dans les fermes, les élevages ou les centres équestres pour les mises bas, vaccinations et autres soins. Le vétérinaire apporte également une assistance technique et des conseils aux agriculteurs (suivi de fécondité, conseils d'alimentation...). Cajoler un panda dans un zoo ou aider un poulain à naître peut faire rêver... mais les places sont limitées. Dans tous les cas, ce médecin touche à toutes les formes de médecine, car il est à la fois généraliste, chirurgien, radiologue et même dentiste. De nombreux vétérinaires ne travaillent cependant pas en contact direct avec les animaux, mais dans des laboratoires et dans l'industrie pour la mise au point de médicaments ou d'aliments pour animaux, ou pour le contrôle sanitaire de la viande.

Devenir Vétérinaire...

- Pour veiller à la santé des animaux de compagnie et de loisirs qui occupent à l'heure actuelle une place considérable dans notre société. Cela passe par la prise en compte de leur bien-être, mais aussi toute l'approche de leur comportement, incluant toutes les espèces, le cheval en premier lieu, la plus belle conquête de l'homme, mais aussi les nouveaux animaux de compagnie.
- Pour soigner nos animaux dits de rente, ceux qui contribuent à la couverture des besoins alimentaires. Autrefois, c'est la bonne santé des animaux qui primait. Désormais, c'est la maîtrise de la qualité sanitaire et du bien-être des animaux au sein des élevages qui constituent la priorité essentielle des interventions du vétérinaire. Médecin de l'animal, le vétérinaire est aussi un ingénieur des productions animales, partenaire incontournable des milieux de l'élevage.
- Pour assurer le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des denrées alimentaires préparées pour l'alimentation de l'homme.

Le vétérinaire est aussi :

- le garant de l'état sanitaire des animaux qui sortent de l'élevage.
- le responsable de la bonne utilisation des médicaments destinés à l'animal dans le but de s'assurer que la présence de résidus ne nuira pas à la santé du consommateur.
- un partenaire incontournable dans les industries agro-alimentaires.
- le responsable de la salubrité des aliments d'origine animale en intervenant notamment dans les abattoirs, sur les lieux de vente (grandes surfaces, marché...), dans les restaurants de collectivité où près de 15 millions de repas sont pris quotidiennement.

Il participe à la recherche qu'elle soit publique dans les grands instituts de recherche (INRA, CNRS, INSERM, CNEVA, Institut Pasteur...) ou dans l'industrie privée, notamment dans les centres de recherche pharmaceutique. Il contribue à la protection de l'animal, à la sauvegarde et la défense de la nature...

Il peut aussi rejoindre les corps de l'Etat (enseignement supérieur, armée, services vétérinaires...)

Le vétérinaire est le professionnel :

- de la santé des animaux ;
- de toutes les filières de productions animales ;
- de la santé publique :
 - en maîtrisant la qualité et la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale,
 - en contrôlant les maladies animales transmissibles à l'homme (zoonoses) ;
- du bien-être et de la protection des animaux ;
- de la protection de l'environnement ;
- de la biodiversité des espèces

LA FEMME VETERINAIRE

LE STATUT SOCIAL : A travers l'analyse de l'enquête en mai 1996, la femme vétérinaire est en moyenne née en 1962, elle a donc 34 ans. 59% sont mères de famille, 12% travaillent avec un conjoint vétérinaire.

EXERCICE PROFESSIONNEL : La femme vétérinaire de 1996 est sortie des écoles vétérinaires à 25 ans et a soutenu sa thèse à 26 ans.

ACTIVITE DOMINANTE : 66% exercent en canine.

MODE D'EXERCICE : Les femmes vétérinaires sont pour 62% d'entre elles libérales, 49% des libérales veulent diminuer leurs horaires, 55% des salariées veulent augmenter leur volume d'activité.

Quand on demande aux femmes installées quels sont les avantages de leur situation, elles répondent pour 49% d'entre elles qu'elles aiment leur indépendance.

Les femmes vétérinaires qui ont choisi d'être salariées se sentent moins prises au piège par les horaires et elles apprécient la protection sociale qui leur est accordée, surtout en matière de maternité.

PROTECTION SOCIALE : 91% ont leur propre couverture sociale.

EN CONCLUSION : Le cas de figure le plus heureux est celui de la jeune femme libérale associée.

LES DIVERSES ACTIVITES DES VETERINAIRES

ACTIVITES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CANINE	3294	2527	5821
ÉQUINE	199	101	300
MIXTE	4270	764	5034
RURALE	517	57	574
AGRO - ALIMENTAIRE	16	6	22
BIOLOGIE	82	52	134
EXPERTISE	53	6	59
HYGIÈNE ALIMENTAIRE	54	12	66
FILIÈRE PORC	24	10	34
FILIÈRE VIANDE	5	2	7
FILIÈRE LAIT	4	5	9
FILIÈRE VOLAILLE	15	6	21
AUTRES	249	178	427

Chiffres du 30 juillet 2003

Les métiers vétérinaires

Le vétérinaire est un professionnel qui est amené à assumer des fonctions extrêmement diversifiées. Selon le cas, il est le vétérinaire praticien rural ou citadin qui prodigue ses soins aux animaux de compagnie ou d'élevage, le vétérinaire de la recherche, le vétérinaire de l'enseignement, le vétérinaire responsable du secteur qualité dans une industrie agroalimentaire, ou le vétérinaire responsable du service technico-commercial d'un laboratoire pharmaceutique.

Mais quelle que soit sa spécificité, il est toujours le professionnel de la maîtrise, de la gestion et de l'évolution du vivant.

Les différentes facettes de la profession l'amènent à être :

- un spécialiste de la santé animale,
- un garant pour le consommateur de la qualité et de l'innocuité des produits d'origine animale,
- un défenseur de la nature, de l'animal et de l'environnement,
- un cadre de l'industrie pharmaceutique et de la recherche en biologie et pathologie comparée,
- un responsable, dans les industries de l'alimentation animale,
- un acteur de la fonction administrative (armée, direction des services vétérinaires, enseignement) et de la haute administration.

Dans tous les cas, au cœur de la relation entre l'homme et l'animal, le vétérinaire est celui qui prévient et soigne les maladies des animaux de compagnie et d'élevage, il est aussi garant de santé publique, il agit pour notre qualité de vie et s'implique dans la recherche biologique.

La spécialisation

Les "spécialistes de fait" qui sont des vétérinaires compétents dans un domaine particulier et reconnus comme tels par leurs confrères existent déjà depuis plusieurs années. Le Conseil National de la Spécialisation Vétérinaire (CNSV) a mis en place la formation des spécialistes dont les premiers seront diplômés en l'an 2000. Les spécialités concernent entre autres la médecine des animaux de compagnie (ophtalmologie, chirurgie, neurologie, dermatologie...) la médecine des animaux de rente par filière d'élevage, la médecine et la chirurgie des équidés...

Le CNSV aura également pour mission de reconnaître des "spécialistes de fait". L'Ordre des vétérinaires devra réglementer l'exercice de ces spécialistes qui devront travailler en partenariat avec des généralistes.

Le vétérinaire praticien canin

C'est en fait le vétérinaire de tous les animaux de compagnie : chiens, chats, oiseaux, tortues, poissons, lapins, hamsters... Il représente aujourd'hui en France la majorité des praticiens en exercice. Il exerce seul ou en groupe, au sein d'un cabinet ou d'une clinique, généralement assisté d'un ou de plusieurs auxiliaires spécialisés vétérinaires (ASV). Un très petit nombre exerce exclusivement à domicile.

Encore actuellement, les hommes constituent la majorité des praticiens en exercice, mais la profession évolue vers une féminisation croissante, assez souvent dans le cadre d'un travail à mi-temps. Majoritairement, ces praticiens exercent à plein temps une profession libérale qui demande une grande disponibilité.

Ce vétérinaire qui exerce essentiellement en zone urbaine, est d'abord le médecin des animaux.

Pour établir son diagnostic, il fait appel à l'examen clinique attentif et patient de l'animal, mais aussi à de nombreux examens complémentaires possibles : radiologie, échographie, électrocardiographie, endoscopie, examens biologiques à partir de prélèvements... Il est en même temps, l'anesthésiste et le chirurgien des animaux. Il prescrit mais peut dispenser également tous les médicaments vétérinaires nécessaires à l'animal. Il est le seul professionnel à bien les connaître.

Son rôle de nutritionniste est très important. La diététique animale est aujourd'hui performante. A son cabinet on trouve des aliments adaptés aux divers stades physiologiques de l'animal et aussi à ses différentes maladies. Mais le rôle de conseil de ce praticien, loin de se limiter à l'hygiène, à la nutrition, englobe les questions de reproduction, de génétique et, de plus en plus souvent, celles relatives à l'étiologie, c'est-à-dire au comportement animal et à ses troubles.

Le praticien canin, s'il doit certes bien connaître la psychologie animale, ne doit pas pour autant négliger celle du propriétaire de l'animal : il lui faut des qualités de communication et de tact avec son client.

Le praticien intervient également dans les élevages. Il est présent lors des concours, des expositions pour en vérifier le bon déroulement, en conformité avec les règlements sanitaires.

C'est un médecin généraliste des animaux mais si on le compare au médecin généraliste de l'homme, on lui trouverait plutôt une allure de " polyspécialiste ".

De plus en plus, en particulier lors d'exercice en groupe, un vétérinaire approfondit ses connaissances, son art dans une spécialité et devient ainsi, de fait, plus spécialisé dans telle ou telle discipline.

Certains praticiens ont développé leur activité dans le domaine des médecines douces : acupuncture, homéopathie, ostéopathie... Déjà ébauchée au niveau européen, une spécialisation vraie et officiellement reconnue, se met progressivement en place en France.

Le vétérinaire praticien rural

C'est un praticien qui s'occupe des animaux de rente : bovins, ovins, caprins, porcs, volailles, lapins... Si l'on excepte le cas des jeunes vétérinaires assistants ou remplaçants salariés, c'est un professionnel libéral. Il y a un demi-siècle, il constituait l'écrasante majorité des vétérinaires praticiens.

Même si les tabous tombent, c'est un métier encore essentiellement masculin à l'heure actuelle. En tout cas un métier qui demande une très grande disponibilité, une grande résistance physique... et qui n'offre guère de possibilités de travail à mi-temps ! Le praticien se caractérise encore souvent par son véhicule spécialement aménagé, rempli de matériel et de médicaments, avec lequel il sillonne les routes de campagne.

Tout comme le praticien canin, c'est un Chef d'Entreprise qui emploie du personnel non vétérinaire (secrétaires, auxiliaires spécialisés vétérinaires) et qui exerce seul ou en groupe avec d'autres confrères, ce qui lui permet souvent de mieux s'organiser.

S'il est toujours le médecin et le chirurgien des animaux de la ferme, prescripteur et dispensateur éclairé de médicaments vétérinaires, intervenant en cas d'urgence mais aussi dans le cadre de suivis d'élevages et ainsi de visites programmées, ce vétérinaire s'est adapté et parfois même a précédé les évolutions du monde de l'élevage et, bien au-delà de la prévention et du traitement des maladies, il s'implique de plus en plus comme conseiller technique et sanitaire des éleveurs.

De médecin des bêtes, le vétérinaire est devenu ingénieur de l'élevage, donnant son avis sur la conception des bâtiments, sur l'exploitation des prairies, sur la nutrition et l'alimentation des animaux, sur les programmes de reproduction et de sélection, sur l'économie de l'exploitation... Certains s'impliquent dans l'insémination artificielle, dans la transplantation embryonnaire...

Il est presque toujours également vétérinaire sanitaire des exploitations, c'est à dire vétérinaire investi d'un mandat confié par les pouvoirs publics, auxquels il rend compte, dans le cadre de la prophylaxie et de la police sanitaire des grandes maladies contagieuses d'importance économique ou des maladies transmissibles à l'homme. Cette activité consiste souvent en tests et prélèvements en séries dans les exploitations. Elle l'implique en tout cas nettement dans l'hygiène publique. Mais il en est de même de la prescription du médicament pour lequel son souci constant est de veiller à ce qu'il ne se retrouve pas indirectement dans l'assiette du consommateur.

Enfin toujours dans ce domaine de l'hygiène publique, des missions de contrôle des denrées (inspection des abattoirs) lui sont parfois confiées à titre contractuel. Ainsi donc, même au quotidien dans ce type d'exercice, le vétérinaire est un hygiéniste de la santé publique.

L'évolution du paysage rural amène souvent ce praticien, initialement exclusivement orienté vers l'animal de rente, à devenir un praticien dit mixte, c'est-à-dire partageant cette activité en rapport avec l'animal de compagnie.

Le vétérinaire praticien équin

Si dans la Grèce antique la médecine vétérinaire était avant tout hippiatrice, si même encore au début de notre siècle la formation des vétérinaires était principalement tournée vers l'espèce équine, la motorisation de l'agriculture a tout changé... sans pour autant faire disparaître le vétérinaire.

La médecine du cheval concerne essentiellement aujourd'hui le cheval de sport et de loisirs, à nouveau en développement. La répartition des élevages, la valeur vénale élevée des animaux, la spécificité de l'élevage équin amènent les praticiens à une inévitable spécialisation : les vétérinaires équins sont peu nombreux et ont également de grands déplacements à faire pour effectuer leurs visites et leurs interventions, dont certaines se font toutefois dans des cliniques spécialement équipées. Ils travaillent souvent en collaboration avec le maréchal-ferrant.

Ce sont des vétérinaires libéraux. Le praticien spécialisé en médecine équine doit bien connaître le milieu des chevaux, les origines et les performances des champions. Il est d'abord le médecin et le chirurgien des chevaux. Mais il est aussi le conseiller des éleveurs et s'investit beaucoup dans la prévention des maladies et accidents, en particulier par une surveillance médicale parfois sophistiquée du cheval de sport. Il participe activement à l'amélioration de l'élevage, par exemple en pratiquant des suivis de reproduction.

Le vétérinaire conseil en élevage intensif

Certains élevages comme ceux de volailles, de veaux, et de porcs, sont en fait des ateliers de production auxquels s'applique un raisonnement industriel : optimisation de la production, réduction des pertes, amélioration de la qualité.

Les élevages sont placés sous le contrôle technico-économique et sanitaire de vétérinaires-conseils qui sont soit libéraux, soit salariés de firmes privées ou de coopératives d'éleveurs. Ici, l'image de l'ingénieur d'élevage se substituera totalement à celle du médecin des animaux. Il ne s'agit plus de soigner des animaux individuellement mais de suivre des élevages, le plus souvent par des visites régulières et programmées. Nous sommes loin du praticien exerçant la seringue ou le bistouri à la main. Le vétérinaire-conseil dispose de quatre outils : le diagnostic, lequel fait ici toujours appel à des examens de laboratoire, du reste souvent mis en œuvre systématiquement, le conseil, le traitement qui, dans sa partie médicale, fait généralement appel à des médicaments administrés collectivement dans l'eau de boisson ou même dans l'aliment, la formation technique des intervenants de l'élevage.

Ce mode d'exercice n'exclut pas l'intervention d'urgence mais permet habituellement une meilleure organisation de son temps.

Le vétérinaire directeur d'un laboratoire

Dans chaque département se trouve un laboratoire d'analyses généralement géré par le Conseil Général, ayant pour l'essentiel vocation à effectuer des analyses pour les éleveurs, assez souvent à la demande de l'administration vétérinaire, pour les prophylaxies collectives en particulier. Il peut aussi travailler pour les éleveurs à la demande des vétérinaires praticiens ou bien encore ce sont les industries agro-alimentaires du département qui peuvent le solliciter.

Le laboratoire d'analyses est un complément absolument indispensable de l'activité vétérinaire quelle qu'elle soit. Beaucoup de vétérinaires praticiens ont un petit laboratoire intégré à leur cabinet ou leur clinique, leur permettant d'effectuer au quotidien des analyses courantes ou urgentes, au cours même de la consultation. Mais ils ont tous besoin de recourir, pour des examens plus sophistiqués ou pour des analyses à caractère officiel nécessitant une habilitation, au laboratoire départemental.

A noter aussi que certains vétérinaires indépendants sont à la tête de laboratoires d'analyses privés.

Dans tous ces laboratoires, des examens hématologiques, biochimiques, parfois anatomo-pathologiques sont pratiqués. Mais ce sont surtout les analyses parasitologiques, sérologiques, bactériologiques et virologiques qui constituent l'activité principale des laboratoires départementaux, presque tous dirigés par des vétérinaires. Ces vétérinaires ont presque tous complété leur formation vétérinaire initiale de base par une formation plus spécialisée.

Les directeurs de laboratoires départementaux ont le statut de la fonction publique.

Le vétérinaire salarié de l'industrie pharmaceutique

C'est un vétérinaire qui participe, au sein d'équipes généralement pluridisciplinaires, composées entre autres professionnels, de médecins et de pharmaciens, à la mise au point ou bien à la production, ou bien encore à la commercialisation de médicaments ou de produits de diagnostic destinés à l'animal... ou même à l'homme.

Son activité, au sein de ces laboratoires pharmaceutiques, peut être ainsi scientifique, correspondant à une activité de recherche dans un établissement privé. Elle peut être technique... ou commerciale.

Ces vétérinaires ont généralement complété leur formation initiale. Par exemple, en vue d'une activité de nature commerciale au sein de ces entreprises, ils peuvent avoir suivi un enseignement au sein d'une école de commerce.

Le vétérinaire de l'industrie agro-alimentaire

Si l'on excepte le cas des vétérinaires hygiénistes indépendants encore peu nombreux exerçant leur activité comme consultants pour le compte d'industries agro-alimentaires ou alimentaires, les vétérinaires qui exercent leur métier dans ces entreprises en sont salariés. Ils peuvent ainsi participer à la conception, à la fabrication mais aussi à la commercialisation d'aliments industriels pour animaux, animaux de rente ou de compagnie. Ils sont alors, selon le cas, des sortes d'ingénieurs ou bien d'agents commerciaux. Mais on peut aussi les retrouver dans

des entreprises qui concourent à l'alimentation humaine (plats cuisinés par exemple). Leur préoccupation principale devient alors les questions de qualité, d'hygiène et de santé publique.

Ces activités sont en effet en relation plus ou moins étroite avec le monde animal mais elles dépassent le plus souvent ce domaine et peuvent concerner l'ensemble des denrées, y compris celles qui ne sont pas d'origine animale, voire dans certains cas des produits non alimentaires. La préoccupation de ces vétérinaires est la satisfaction de l'attente du consommateur après identification de ses besoins. Ce sont des "qualiticiens".

Ils sont conduits à s'intéresser à la technologie industrielle, au marketing, à la gestion économique et au management des entreprises. En fait, c'est leur méthodologie d'approche des problèmes, comparable au comportement du clinicien, qui est ici recherchée et valorisée. Une pratique des langues, un sens de la communication sont naturellement requis. La formation et le diplôme de vétérinaire constituent une ouverture à ces mondes pourtant éloignés de celui qui fréquente le cabinet du médecin du chien...

Le vétérinaire inspecteur

Le vétérinaire inspecteur est un vétérinaire fonctionnaire, si l'on excepte un nombre qui va se réduisant de vétérinaires inspecteurs contractuels et de vétérinaires inspecteurs vacataires.

Il a reçu une formation complémentaire spécifique au sein de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires, intégrée à l'Ecole de Lyon, où le recrutement se fait sur concours (une trentaine d'admis chaque année).

Il fait partie, avec les contrôleurs généraux des services vétérinaires, de l'Administration Vétérinaire et son activité s'exerce soit au sein de l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture (Service de la Qualité Alimentaire et des Actions Vétérinaires et Phytosanitaires au sein de la Direction Générale de l'Alimentation ou DGAL), soit le plus souvent dans les départements au sein des Services Vétérinaires Départementaux qu'il peut même diriger sous l'autorité de tutelle du préfet.

Les missions des vétérinaires inspecteurs sont extraordinairement étendues : elles s'exercent tant dans le domaine de la santé et de la protection animale que dans celui de l'hygiène alimentaire et de la protection de l'environnement. Dans l'accomplissement de ces missions, les vétérinaires inspecteurs sont aidés de techniciens des services vétérinaires.

La santé animale, pour le vétérinaire inspecteur, c'est-à-dire pour le Directeur des Services Vétérinaires Départementaux et certains de ses adjoints c'est en fait tout ce qui touche à l'épidémiologie, la prophylaxie et la police sanitaire des maladies en élevage des ruminants ou en élevages spécialisés.

Mais c'est aussi tout ce qui touche au contrôle de la pharmacie vétérinaire. La protection animale et celle de l'environnement (contrôle des installations polluantes) font partie des attributions de ces vétérinaires inspecteurs...

L'hygiène alimentaire, c'est la maîtrise sanitaire dans la production et la transformation du lait, dans l'abattage et les transformations de la viande, dans le domaine de l'agriculture et de la pêche mais aussi dans la distribution, la restauration...

Si leur mission principale dans tous ces domaines consiste d'abord à contrôler, à veiller au respect des lois et règlements et à prendre les mesures qui s'imposent, par exemple en cas d'épizootie, elle n'exclut pas un rôle de conseil.

Les missions de contrôle des animaux soumis aux échanges internationaux, de contrôle des expositions, de contrôle de denrées à l'importation comme à l'exportation sont autant d'exemples de leurs attributions.

C'est en fait un métier aux activités variées et aux responsabilités importantes et exaltantes.

Le vétérinaire fonctionnaire et son ministère

L'action menée dans le domaine de l'alimentation par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation et ses services décentralisés crée les conditions de mise sur le marché d'un large choix de produits, pour une alimentation saine et agréable. Cette action, nationale, européenne et internationale, conforte la culture alimentaire française et participe à la vitalité des entreprises de production, de transformation, de distribution, agricoles et agro-alimentaires.

Définir, actualiser et promouvoir un cadre réglementaire garantissant au consommateur la qualité des produits qui lui sont proposés constitue une des missions premières du ministère. La réglementation s'appliquant aux modes de culture, d'élevage, de transformation, de distribution, de restauration est construite en concertation avec les différents acteurs de la filière. Son élaboration se caractérise par une volonté de responsabilisation, fixant des objectifs et laissant aux acteurs une réelle autonomie dans la définition des moyens. Elle prend en compte les contextes mondial, européen et national. Son application est contrôlée par les services décentralisés

du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, qui disposent d'un pouvoir de sanction. Le ministère contribue à l'innovation dans les filières agro-alimentaires. Il oriente, participe au financement et co-gère, avec différents partenaires publics, les travaux de recherche et développement menés par les entreprises, les centres techniques, les laboratoires de recherche. Il veille à la diffusion de l'information en matière d'innovation et joue le rôle de catalyseur de programmes de recherche nationaux et internationaux.

- Pour permettre au consommateur d'effectuer des choix sur la base d'informations objectives, le ministère régleme l'utilisation et participe à la promotion de signes de certification et de reconnaissance de la qualité des produits dans un cadre européen et international. En contribuant à valoriser la culture alimentaire française et les produits nationaux, en incitant à l'organisation de filières professionnelles et interprofessionnelles, en veillant aux intérêts des opérateurs français dans le contexte politique, juridique, économique, national et international, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation participe à la vitalité des entreprises du secteur agro-alimentaire.

L'action du ministère dans le domaine de l'alimentation mobilise plus de 4000 personnes : ingénieurs, vétérinaires, techniciens, juristes, administratifs. Ces compétences sont rassemblées au sein d'équipes pluridisciplinaires aptes à prendre en compte les spécificités des différents maillons de la chaîne alimentaire. L'efficacité de ces équipes est favorisée par : l'unicité de leur tutelle technique et réglementaire,

- la capacité de synthèse et d'expertise, nécessaire pour l'action en France et à l'étranger,
- la proximité et la disponibilité des services décentralisés, pour une action de terrain,
- l'appel à des compétences externes, des partenariats avec différents relais : associations, instances professionnelles ou administratives, ...
- une organisation tournée vers l'international.

Le vétérinaire sapeur-pompier

Les vétérinaires sapeurs-pompiers existent depuis plus de dix ans maintenant. Leurs missions ne font que se développer et ils commencent à être reconnus des pouvoirs publics pour les services rendus dans les domaines de la santé publique et pour les actions menées en cas de situations dangereuses impliquant des animaux ou lors de risques biologiques. Au sein de la population, ils effectuent une protection animale de terrain très appréciée.

Les vétérinaires sapeurs-pompiers sont plus de 180 actuellement répartis sur tout le territoire national à raison de 2 ou 3 par département en moyenne. Ils sont tous officiers volontaires, c'est-à-dire que cette activité se fait en plus de leur activité professionnelle. La grande majorité d'entre eux sont des praticiens libéraux, ce qui ne va pas sans poser des problèmes d'organisation puisque les appels pour mission tombent n'importe quand et souvent au moment le moins favorable. De plus, les missions durent souvent longtemps et nécessitent parfois de longs déplacements.

Tous ces aspects impliquent des perturbations au sein des clientèles mais les vétérinaires sapeurs-pompiers ont pris l'engagement moral de remplir leur fonction et ils répondent sans faillir aux appels. Il faut bien comprendre que l'activité sapeur-pompier se situe à un autre niveau que l'exercice professionnel classique, il s'agit d'une participation à un service public mais surtout d'un engagement personnel au service d'autrui et au service de la cause animale également.

Le vétérinaire biologiste des armées

"Les compétences vétérinaires mises au service des armées" MISSIONS INTERARMEES VETERINAIRES

- Hygiène alimentaire :

contrôle de la salubrité et de la qualité des denrées alimentaires achetées par les armées. Surveillance de l'hygiène en restauration collective (y compris dans les cuisines centrales des armées). Les compétences vétérinaires concernent la surveillance et le contrôle de la salubrité et la qualité des denrées alimentaires, l'hygiène de la restauration collective.

- Santé animale :

soutien sanitaire (prophylaxies et soins) des effectifs animaux des armées (dans les trois armes et la Gendarmerie nationale). Les vétérinaires biologistes des armées exécutent les opérations de prophylaxie collective dirigées par l'Etat et les opérations de police sanitaire sur les animaux appartenant au ministère de la défense et sur ceux, de toute origine, qui séjournent de manière permanente ou occasionnelle à l'intérieur des enceintes militaires.

- Participation aux recherches biomédicales :

notamment en physiologie (environnements extrêmes), en radiobiologie et en microbiologie. Protection des animaux de laboratoire et contrôle des conditions de l'utilisation des modèles animaux en recherche. Les vétérinaires biologistes des armées participent à la recherche, aux études, aux expérimentations et à

l'enseignement d'ordre scientifique et militaire, dans le domaine vétérinaire et biologique et en matière de protection contre les effets des armes nucléaires et chimiques.

- Interactions avec le monde animal :

protection des militaires contre les maladies communes à l'homme et l'animal (zoonoses).

Les autres...

Il est en fait impossible d'énumérer tous les métiers du vétérinaire...

Nous n'avons pas évoqué le cas des praticiens qui s'investissent dans la faune sauvage, qu'il s'agisse des vétérinaires de parcs zoologiques ou encore de parcs naturels, très peu nombreux il faut bien le dire, médecins des animaux certes, mais surtout conseillers, éthologues et préoccupés de conservation des espèces.

Evoquant les vétérinaires fonctionnaires, nous n'avons pas parlé des enseignants chercheurs, répartis dans les quatre établissements d'enseignement vétérinaire.

Et puis il y a ceux qui, le temps d'un Service National, s'investissent dans des missions de coopération technique ou culturelle à l'étranger.

N'oublions pas non plus ceux qui, en début ou fin de carrière, se sont investis dans des associations à caractère humanitaire telles que VETERINAIRES SANS FRONTIERES

Il y a les chercheurs du privé que nous avons simplement évoqués à propos de l'industrie pharmaceutique ou de l'industrie de l'alimentation animale.

Il y a les vétérinaires consultants. Il y a aussi certains vétérinaires à qui les tribunaux ou les Compagnies d'Assurances confient des missions d'expertise. Le domaine du vétérinaire est vaste et ne saurait ainsi se réduire à celui du seul praticien libéral que le public a en vue.

La grande majorité des données réunies ici ont été trouvées sur le site :

http://www.veterinaire.fr/presentation-v2/onv_presentation.htm